

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

**Objet : Contrat de Ville 2003 :**  
**Action Complémentaire**

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice : 29
présents 27
votants 28

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZULLI, MM. GOSSET, CHRETIN,  
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

**Absents excusés :** M. FERNANDES.

Madame la conseillère municipale déléguée explique que, dans le cadre de la programmation "**Politique de la Ville**" 2003, la commune de Neuville sur Saône a sollicité auprès de ses partenaires des financements au taux le plus élevé, pour les actions s'y référant.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter de recevoir, de l'Etat, la somme de **3.811 Euros** pour l'aménagement des locaux de la Gendarmerie Nationale qui sera effectué par la ville de Neuville sur Saône.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Accepte la somme de **3.811 Euros**, versée par l'Etat, pour l'aménagement des locaux de la Gendarmerie Nationale, qui sera effectué par la ville de Neuville-sur-Saône.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Le MAIRE,  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 octobre 2003  
- de la publication le 3 octobre 2003  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 octobre 2003